

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025 à 20 H 00

Excusés :

M. BUEE Quentin qui donne pouvoir à M. FOURNIER Jean-Michel ;
Mme HOUDART Claudine qui donne pouvoir à M. MASSON Philippe ;
Mme LEFEBVRE Célie qui donne pouvoir à Mme DANQUIGNY Brigitte ;
Absent : M. CORDIER Alexis

Nomination d'une secrétaire de séance : Mme CHERON Justine

Approbation des membres du Conseil Municipal et signatures du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 30 septembre 2025 par le Maire et la Secrétaire de séance.

Délibérations :

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT).

M. le Maire rappelle que jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant d'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2026.

Accord des membres du Conseil Municipal **14 voix Pour.**

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE AGRICOLE CADASTREE ZH 019 PAR MME IRENE LEMAY DELEFORTRIE

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Irène Lemay-Delefortrie (62111) de Hannescamps qui souhaite acquérir une parcelle appartenant à la commune, cadastrée ZH 019, d'une surface de 300 m2 lieu dit « Au dessus du Bois Viot » qu'elle cultive depuis le 1^{er} octobre 2025 ; parcelle lui permettant une consolidation de son exploitation car enclavée dans ses parcelles existantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et autorisent M. le Maire à entreprendre les différentes démarches afin que cette vente puisse être effective.

Après concertation et examen des prix du marché au Journal Officiel, l'assemblée municipale propose de lui vendre cette parcelle pour un montant de **328.80 €.**

Les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Accord des membres du Conseil Municipal **14 voix Pour.**

CONTRAT DE LOCATION D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LE GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire présente à l'assemblée municipale le contrat de location d'une autolaveuse pour le groupe scolaire avec la société DECLIC AUTOLAVEUSE en partenariat avec un leaser de marque FLOORPUL TYPE ONYX LI aux Conditions tarifaires de 123.99 € HT/ Mois pour une durée de 48 mois.

Considérant que les besoins du service justifient l'usage de ce matériel, et après concertation, les membres de l'assemblée municipale décident à **13 voix Pour et 2 voix Contre** à ne pas autoriser le Maire à signer le contrat de location mais donnent leur accord pour l'achat de ce matériel d'un montant de : 4 880 € HT.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

BUDGET PRIMITIF 2025 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études (AGROSOL et ETCB de 2023) qui ont été nécessaires avant les travaux d'extension de l'école primaire et ce afin que l'ensemble des dépenses effectuées soient bien prises en compte au compte 231, il convient par conséquent, au niveau de la section d'investissement, de faire une décision modificative du budget.

Investissement

- DI : 041 – article 231 : + 12 802. 89 €
- RI :_041 – article 203 : + 12 802. 89 €

De ce fait, l'ensemble des études effectuées pour l'école primaire sera bien pris en compte à l'article 231 dans l'état de l'actif de la commune. Accord des membres du Conseil Municipal : **14 voix Pour**.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2026 POUR UNE DUREE DE 5 ANS

M. le Maire rappelle que notre collectivité a confié au Centre de Gestion de la Somme le soin d'engager une procédure en vue de souscrire pour notre compte un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard de notre personnel en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service. Ce nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour s'achever au 31 décembre 2030 soit une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES.

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal, **14 voix Pour**.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat suite au passage de la commune au Compte Financier Unique (qui va remplacer le compte administratif au 1^{er} janvier 2026).

Accord unanime des membres du Conseil Municipal. **14 voix Pour.**

LECTURE D'UN COURRIER D'UN AGENT POUR DEMANDE DE PASSAGE A TEMPS PARTIEL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LA RETRAITE PROGRESSIVE

Le Conseil municipal fait ensuite lecture d'un courrier émanant d'un agent qui sollicite son passage à temps partiel à compter du 1^{er} septembre 2026 dans le cadre du dispositif de la retraite progressive.

L'agent remplissant les conditions requises, (âge légal et nombre de trimestres cotisés à la date du 1^{er} septembre 2026), le Conseil Municipal a réservé un avis favorable à cette demande et accorde la mise en place à temps du partiel à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026 dans le cadre de la retraite progressive pour cet agent, jusqu'à la date de son départ en retraite.

Accord de l'assemblée municipale : **14 voix Pour.**

Questions diverses :

M. le Maire fait un point sur l'avancement de travaux en cours et fait lecture de courriers relatifs à des demandes de subventions diverses ; il précise que ces dossiers sont actuellement à l'étude et seront examinés lors de prochaines séances et notamment lors du vote du prochain budget ;

A savoir :

- Etude d'installation de feux récompense ;
- Demande d'aide à l'installation d'un nouveau commerce sur notre commune ;
- Demande d'un commerçant pour la mise en place de casiers réfrigérés automatiques sur le domaine public ;
- Point sur l'avancement du dossier de promesse d'achat de la propriété des conjoints Lefebvre, située à côté de la Mairie.

Questions ou problèmes soulevés par les membres du Conseil Municipal :

- **M. DERANCOURT Jean-Noël** s'interroge sur la nécessité du changement de candélabres dans la rue du Cimetière ;

- **M. FRANCOMME Hugues** est intervenu ensuite à plusieurs reprises en déplorant le manque de réunions de travail préalables à la prise de décisions collectives ;

De plus il a rajouté les propos suivants :

*« Quel mandat triste, avec un maire qui n'a jamais rien fait » et quelques autres propos diffamatoires s'en sont suivis envers le Maire et une conseillère municipale, Mme **CHERON Justine** qu'il a qualifiée de « trop jeune pour parler » que le Maire « allait bien voir ce qui l'attendait par la suite... » propos qui ont choqué les conseillers municipaux... et « je vous souhaite d'avoir un cancer » résonnent encore dans l'esprit de chacun. »*